

12^{ème} réunion du CLDD
Lundi 12 décembre 2016
19h-21h / Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville

1 Présents

Membres du CLDD

Collège « Elus »

- M. Jean-Paul FAUCONNET : Adjoint délégué aux Espaces publics et au Cadre de vie - Représentant du maire pour l'A21 et le CLDD, président d'honneur du CLDD
- Mme Ninette SMADJA : Conseillère municipale déléguée à l'A21 - Présidente du CLDD
- M. Jean-Pierre BOYER : Adjoint délégué au Développement durable et au Pré-Gentil - Vice-président du CLDD
- M. Pierre-Olivier CAREL : Conseiller municipal, 2^{ème} vice-président du CLDD

Collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire »

- Monsieur Alain CHARTIER,
- Monsieur Jack DRIFFORT,
- Monsieur Alain FLE,
- Madame Germaine FLEAN,
- Madame Isabelle GAUTROT,
- Monsieur Jean-Claude GERARD,
- Monsieur Michel JOURDAIN,
- Madame Ann SIMPSON,
- Monsieur Charles VAVASSORI,
- Madame Catherine VENTURA

Ville De Rosny-sous-Bois :

- Cécile BARTOLI : Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Jérôme LARDIERE : Directeur des Espaces Publics
- Julie BESCO : Chargée de mission développement durable
- Florian HERNANDEZ : Chargé de mission transports - déplacements

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis :

- Vincent MALARD, Chef du Bureau de l'Aménagement Durable, Service des Déplacements et du Patrimoine Routier, Direction de la Voirie et des Déplacements

Association Rosny Cyclettes :

- Claire DENAVARRE : Présidente
- Mathieu MULLER : Membre fondateur

Cabinet Auxilia :

- Kévin Pamart : Consultant

24 absents dont 7 excusés

2 Ordre du jour

1/ Mot de bienvenue

2/ Présentation du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) de Seine-Saint-Denis, du Plan Mobilités Durables et autres aménagements liés à la sécurité

3/Présentation des aménagements cyclables programmés à Rosny-sous-Bois dans le cadre du plan Mobilités Durables du Département

4/ Echanges, questions/réponses sur les projets présentés ou à proposer par les participants

5/ Verre de l'amitié

Madame Ninette SMADJA introduit la réunion, précise que la Ville déploiera prochainement 16 sites de stationnement vélos/motos sur la Ville et remercie M. MALARD du Département de Seine-Saint-Denis pour sa présence et présentation à venir. Elle informe les participants de la présence de l'association Rosny Cyclettes qui promeut l'usage du vélo, nouvellement créée à Rosny et qui compte environ 70 adhérents à ce jour.

Elle remercie également la présence de M.LARDIERE, nouveau directeur des espaces publics, M. HERNANDEZ, nouveau chargé de mission transports - déplacements ainsi que de Mme BARTOLI, directrice de l'urbanisme et de l'habitat.

3 Présentation du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) de Seine-Saint-Denis, du Plan Mobilités Durables et autres aménagements liés à la sécurité

Monsieur Vincent MALARD, Chef du Bureau de l'Aménagement Durable au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements du Département de Seine-Saint-Denis introduit le fait que pour faire face à l'augmentation de la population et donc au nombre de déplacements, il faut partager la voirie départementale et promouvoir notamment les modes actifs (marche, vélo...).

Le Département a amorcé sa politique vélo en 2002, en adoptant le Schéma Départemental des itinéraires Cyclables (SDIC), qui a défini neuf grands itinéraires cyclables sur 600 km de voirie.

Quinze ans après et un bilan en demi-teinte (seules 1/5e des rues départementales sont aménagées pour le vélo), le Département s'engage dans un plan de relance de sa politique vélo, notamment à travers le vote du Plan Mobilités Durables (PMD) adopté en juin 2016.

Les ambitions du Département pour le vélo s'articulent autour de 4 objectifs :

1- Développer un réseau d'itinéraires cyclables départemental et des aménagements cyclables à un rythme soutenu : créer en 4 ans 30 km d'itinéraires cyclables sur les rues départementales dans le cadre du PMD, notamment vers les gares, les collèges et les équipements, en partageant l'espace entre les différents modes, généraliser les SAS vélos (zones permettant aux cyclistes d'être devant les voitures au niveau des feux), développer la mise en place de panonceaux « cédez-le-passage cycliste aux feux » en lien avec les communes, articuler le plan départemental avec les plans des EPT ou des communes...

2- Développer la pratique du vélo : soutenir les associations vélo du territoire pour développer des actions de promotion de la pratique cyclable auprès des collégiens et du grand public, développer le stationnement vélos dans les collèges, et les pôles générateurs de déplacements sur RD, plus largement : crèches départementales, PMI, gares...

3 - Concerter les acteurs du territoire : créer un comité vélo pour réunir annuellement toutes les collectivités et associations qui agissent pour le vélo, consulter les associations locales de cyclistes pour tout projet d'aménagements cyclables, poursuivre le travail régulier avec les collectivités du territoire.

4 - Inscrire l'action du Département dans un cadre plus large : animer le réseau vélo et prôner le développement du vélo, en participant aux travaux des deux associations nationales de collectivités regroupant les collectivités qui agissent pour le vélo (bureau des Départements et Régions cyclables), participer à l'élaboration et au suivi du plan régional vélo, des normes techniques nationales, des décrets, valoriser et développer des véloroutes sur son territoire (EuroVelo 3 (Scandibérique EV3), Avenue Verte London-Paris, future véloroute de la Seine (V33)).

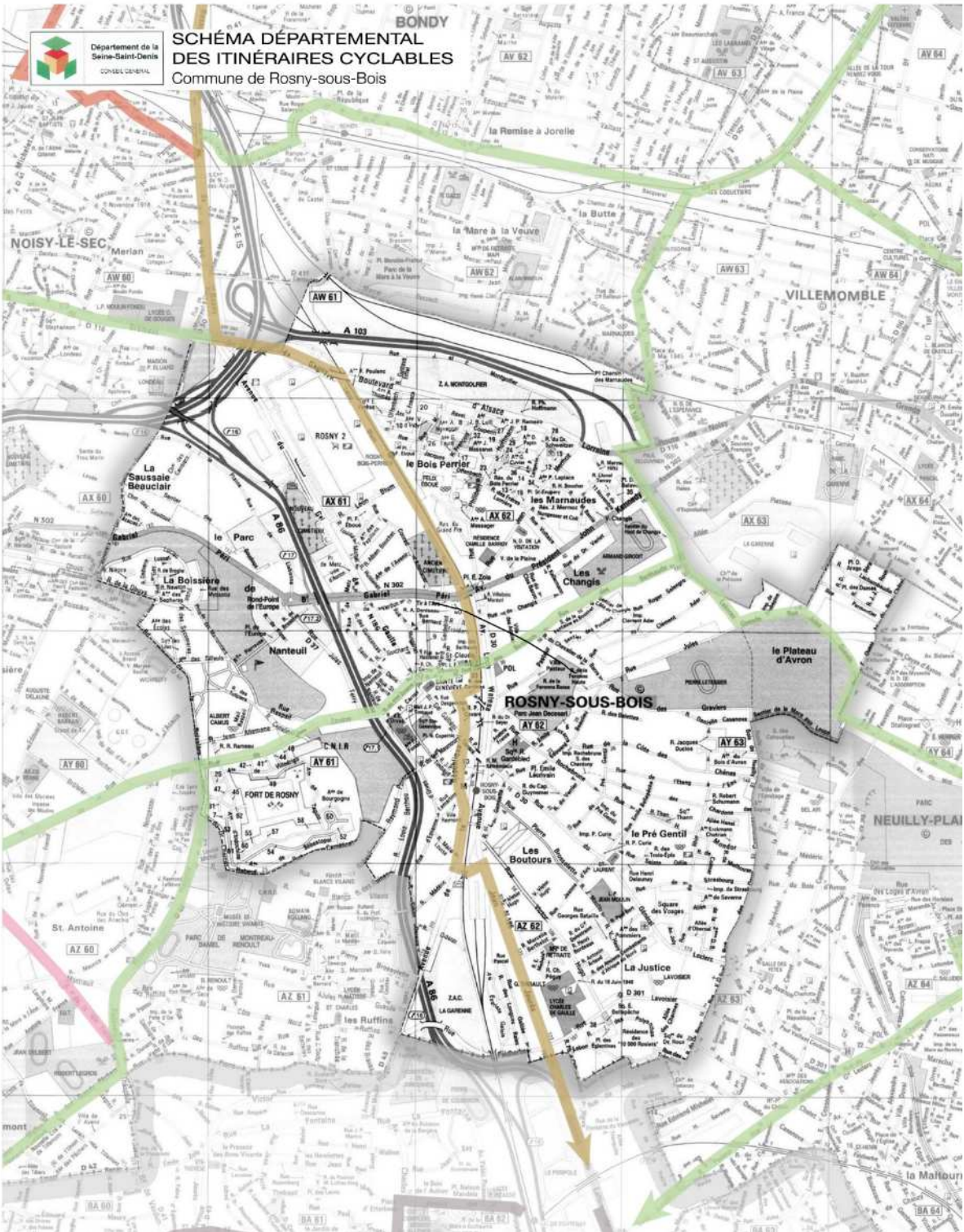
Carte des aménagements cyclables prévus à Rosny-sous-Bois dans le cadre du SDIC voté en 2002 :

Les aménagements prévoyaient :

- un axe nord - sud passant par la rue Jean de Mailly, l'avenue de la république puis l'avenue Jean Jaurès
- un axe est-ouest passant par la rue du 4^{ème} zouave puis la rue des Berthauds

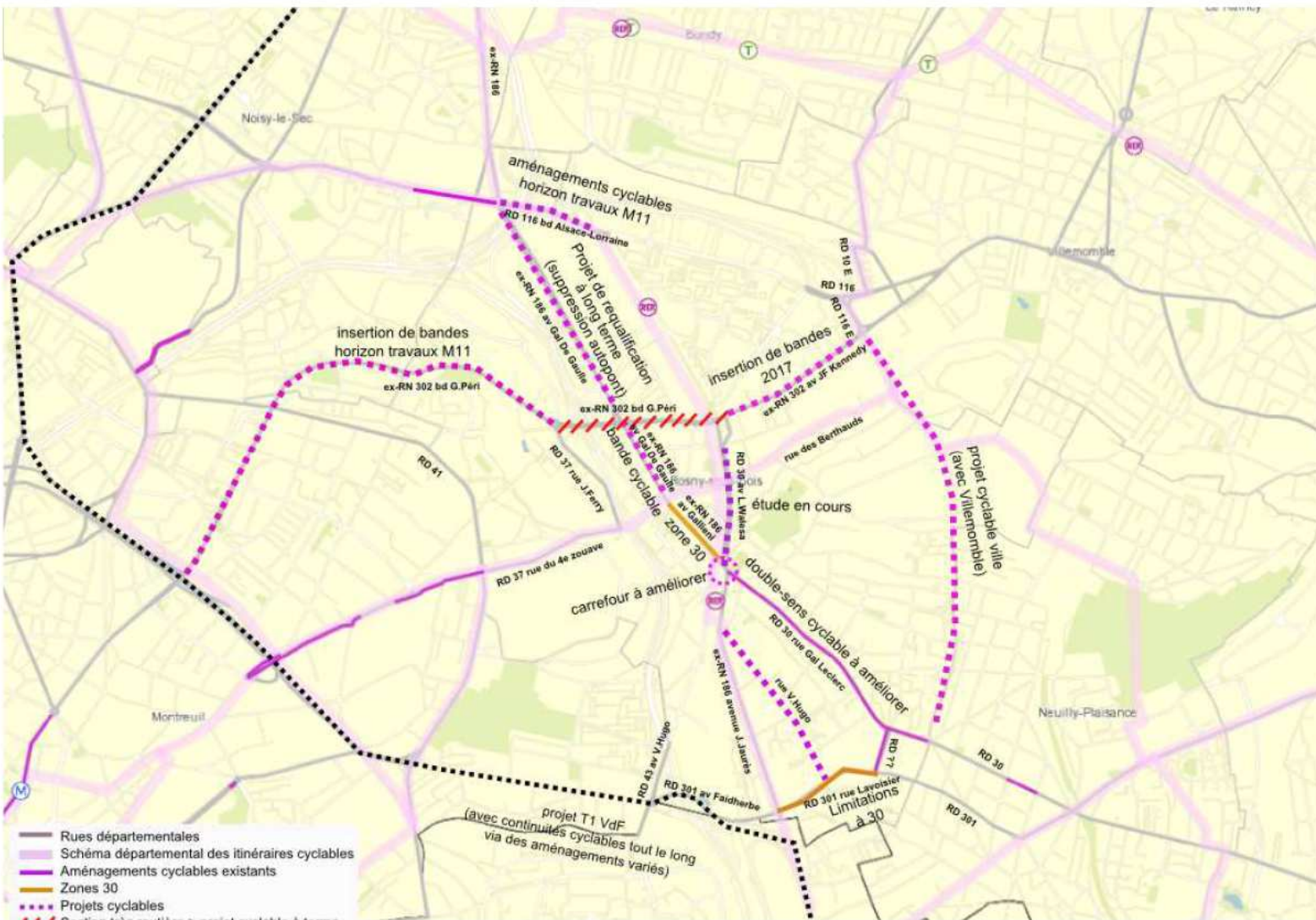
Les participants à la réunion sont plutôt favorables à l'axe nord - sud et le confirment comme une priorité, néanmoins ils proposent de déplacer l'axe est - ouest passant par des voies communales (rue des Berthauds) plus haut (en raison du relief) en passant par le boulevard Gabriel Péri et l'avenue Kennedy (ex RN 302). Cela ne pose pas de problème au Département dans le cadre de la révision du SDIC.

Ces deux axes sont à aménager en priorité, par tronçons.



**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES ITINÉRAIRES CYCLABLES**
Commune de Rosny-sous-Bois

Carte réactualisée présentant les nouveaux aménagements prévus à Rosny-sous-Bois :



Ex RN 302 :

L'aménagement de l'avenue Kennedy est prévu pour l'année 2017 avec intégration de bandes cyclables sur la chaussée.

Celle-ci sera prolongée sur le boulevard Gabriel Péri. Néanmoins un problème d'aménagement existe sur la portion du boulevard entre la rue Jean de Mailly et le rond-point de l'Europe (zone hachurée en rouge). En effet, le trafic de véhicules y est très important (19 000 véhicules/jour) et il serait dangereux d'inciter à y faire du vélo. Le trafic ne permet pas de supprimer de voie et les trottoirs sont trop étroits. Le Département n'a donc pour l'heure pas de solution immédiate concernant cette portion de voirie. Il s'agit d'un point dur pourtant indispensable, il faudrait donc envisager un itinéraire bis sur cette partie en passant par voie communale.

Concernant la portion du boulevard allant vers Montreuil, le Département lancera une étude pour la mise en place de bandes cyclables avec possibilité sur trottoir par endroits (aménagement mixte). Le sens de la montée serait à privilégier si un sens doit être priorisé.

Il faudra également veiller à une bonne connexion avec l'implantation de la future station de métro de ligne 11 « la Dhuis ».

Bd Gabriel Peri : étude sur la création de bandes cyclables à lancer, du centre ville à Montreuil (CD93)



seine saint denis
Département

Direction des Aménagements Urbains et de la Voirie

Page 12

Ex RN 186 :

La Ville précise qu'un projet de passerelle entre Domus et Rosny 2 au niveau du puits de géothermie jusqu'au futur site du SMR (site de maintenance et de remisage) du métro 11 existe mais qu'il n'est actuellement pas financé. La Métropole du Grand Paris réfléchit néanmoins à un financement des ouvrages de franchissement d'autoroutes, ce qui pourrait être une piste de financement.

De son côté, le Département annonce qu'une étude sur la requalification de l'avenue du Général de Gaulle (suppression de l'autopont) sera lancée afin de rendre l'avenue plus urbaine et favorable aux vélos et piétons (réalisation à long terme).

Le point dur ex-RN302 nécessite l'étude d'autres options pour la liaison Est-Ouest et est ainsi à rapprocher du projet de franchissement depuis l'avenue De Gaulle vers la rue de Lisbonne.

En attendant, il est proposé d'étudier l'aménagement d'un itinéraire de contournement pour permettre la liaison nord sud passant par :

- Le boulevard Alsace Lorraine (propriété du Département)

Une portion de piste cyclable est déjà existante à Noisy-le-Sec sur la fin de la rue de Brément, le Département envisage de la prolonger sur l'avenue de Gagny. Il pourrait donc être intéressant de prolonger cet aménagement sur le boulevard Alsace Lorraine qui dispose de trottoirs et d'une voirie assez large par endroits.

- La rue Offenbach (ville)
- La rue Jean de Mailly (ville)
- L'avenue Lech Walesa (RD 30, jusqu'à l'ex RN 186)

L'aménagement de l'avenue Lech Walesa est à l'étude avec un projet portant sur le côté de l'avenue situé le long des voies ferrées. Il ne serait réalisé qu'à partir de 2018.

A l'usage, il est souvent constaté que les cyclistes utilisent soit la chaussée soit le trottoir sur le côté opposé. A ce jour, il est interdit de faire du vélo sur les trottoirs, aussi pour qu'il le soit possible, il faudrait classer la voie en voie verte. Certains participants précisent que cela pourrait être dangereux du fait d'un certain nombre de sorties d'habitations.

Le Département réalisera une étude de faisabilité d'une voie verte sur le trottoir coté commissariat et présentera in fine les projets proposés à la Ville.

Il est à noter qu'un décret devrait être pris à la fin de l'année 2017 permettant aux vélos de circuler sur les trottoirs quand aucune autre solution ne peut être trouvée.

- Etudier une continuité par l'avenue Jean Jaurès à terme même si possibilité de parcours alternatif par des rues communales (Victor Hugo (bandes cyclables prévues dans le cadre du réaménagement de la voirie), itinéraire bis passant par la nouvelle voie de la ZAC de la Mare Huguot puis la rue Galilée en rejoignant l'avenue Faidherbe...), ce qui permettrait de relier la gare RER A de Val de Fontenay.

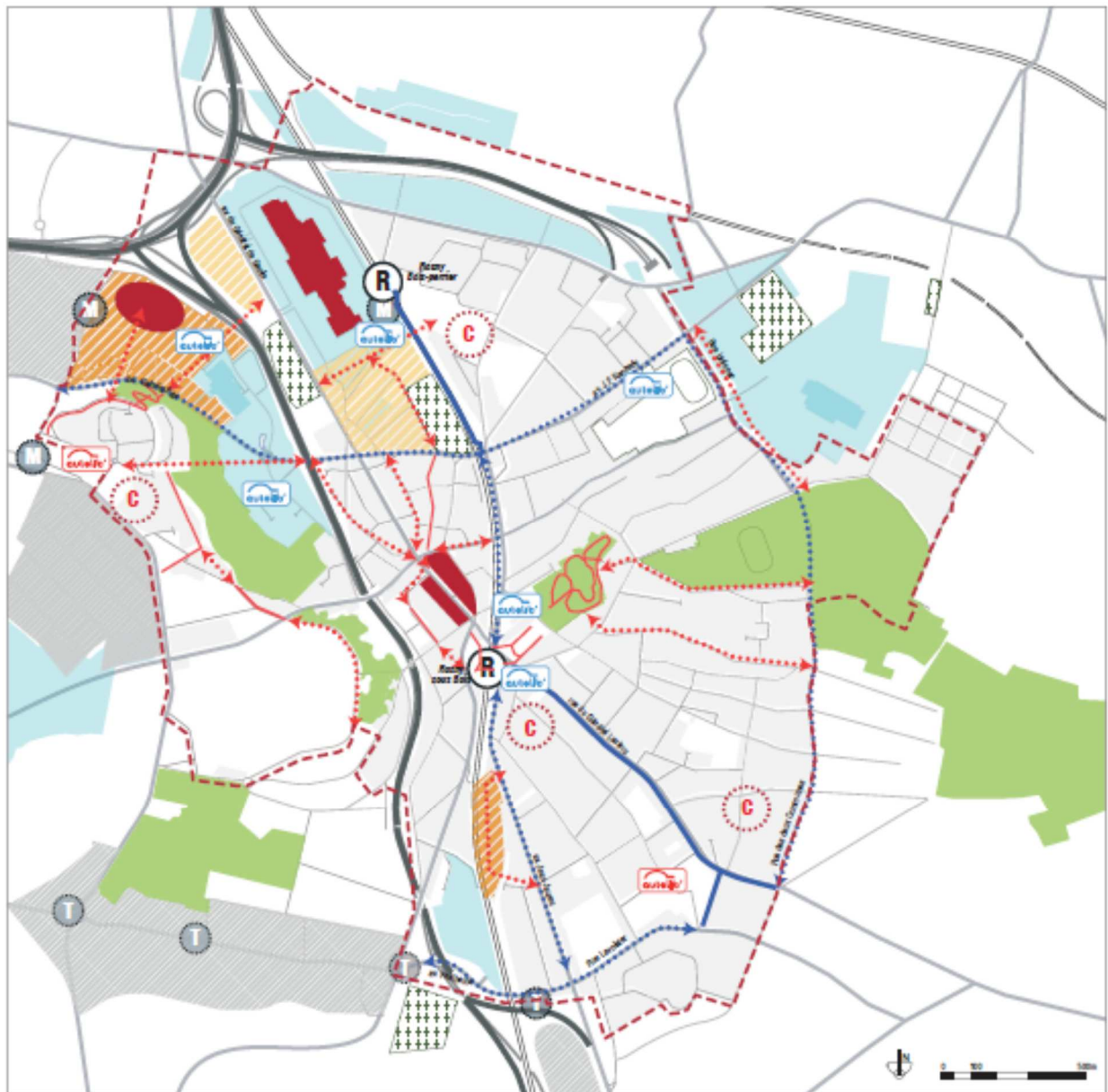
- Etudier également une continuité cyclable par l'avenue de la république (voirie communale) qui rejoindra le T1. Cet itinéraire permet également de rallier le quartier Nation à Paris.

Autre :

Le Département précise également qu'il échange avec la RATP pour rendre les couloirs de bus cyclables.

Projets de voies cyclables dans le cadre du Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Ville de Rosny-sous-Bois (en bleu hachuré) :

Ceux-ci reprennent les itinéraires prévus par le Département : avenue Lech Walesa, avenue Kennedy, boulevard Gabriel Péri et avenue Jean Jaurès, hors rue Lavoisier et avenue Faidherbe.



EXISTANT

- Autoroute
- Voie intercommunale
- Voie cyclable
- Modes doux
- Ⓡ Gare RER
- Station AutoB'V

- - - - - Limite communale
- Espaces verts
- Zone d'activité
- Zone d'habitat
- +++++ Clésières
- Commerce

PROJETS

- Ⓡ Station de métro projetée
- Ⓡ Station de tramway projetée
- ▨ ZAC en cours
- ▨ Secteurs à l'étude
- Projet extra communal
- Station AutoB'V

ORIENTATIONS

- ← - - - - - Amélioration des circulations modes actifs
- ← - - - - - Projets de voies cyclables

Questions/remarques des participants au Département :

- **Rencontrez-vous également le Département du Val-de-Marne pour garantir une homogénéité cyclable avec les villes voisines ?**
→ Oui le Département du Val-de-Marne est concerté ainsi que toutes les villes voisines afin de prendre en compte leurs souhaits.
- **Concernant le circuit des parcs, des aménagements sont-ils prévus au niveau du plateau d'Avron pour rejoindre la Marne ?**
→ Oui le chemin des parcs passera par le plateau d'Avron, néanmoins les aménagements ne seront pas réalisés avant 2020, d'autres aménagements étant plus prioritaires car plus simples à réaliser (axe Noisy-le-Grand - Epinay notamment).
- **Des stationnements sont-ils prévus aux abords des gares ?**
→ Le Département n'est pas compétent pour y installer des stationnements vélos, néanmoins il veille à ce que le STIF en installe au niveau des gares, notamment des stations véligos (système de stationnement vélos sécurisé fonctionnant avec la carte navigo). La Ville devra également y être attentive dans le cadre des aménagements de ses futures stations.
- **Il n'y a pas de stationnement vélos dans les collèges. Qu'est-il prévu ?**
→ Une étude va être lancée concernant le stationnement vélos/scooters dans les enceintes des collèges et voir également si les accès sont cyclables aux abords de ceux-ci.
- La pratique de l'overboard pourrait également être étudiée par le Département pour circulation sur les trottoirs.
- Le Département précise qu'il ne favorise plus la création de nouveaux ronds-points qui sont des zones d'accidentologie pour les vélos et les piétons. Pour minimiser les risques d'accident entre vélos et voitures, les voies limitées à 30 km/h sont à privilégier sachant que la vitesse moyenne en ville est d'environ 30 km/h et ne crée donc pas de bouchons supplémentaires. A titre d'exemple, le carrefour de l'Europe est très difficile à franchir pour les piétons.
- Il est à noter que depuis 2015, les vélos sont autorisés à prendre les voies limitées à 30 ou zones 30 en sens inverse si elles sont à sens unique. Il appartient aux collectivités de mettre en place la signalétique adéquate.
- **Quelle place du vélo dans la rue Gallieni ?**
→ Celle-ci étant en zone 30, un participant précise qu'il n'ose pas la prendre en contresens bien qu'il en aurait le droit du fait des réactions à prévoir des automobilistes. Afficher le contre-sens cyclable serait probablement accidentogène.
- Le Département précise que la Région finance à hauteur de 50% les aménagements cyclables s'ils sont situés sur des grands axes.
- **Remarque complémentaire d'un participant :**
→ Pour encourager à la pratique du vélo, il peut être intéressant de communiquer sur les temps de trajet en vélo depuis/vers certains points importants. Par exemple, qui sait que Nation n'est qu'à 20 à 25mn de vélo de Rosny-sous-Bois ?

4

Prochain rendez-vous

- Prochaine réunion du CLDD : date à fixer (1^{er} trimestre 2017) - Le sujet sera communiqué au moment de l'invitation par la Ville.